



Lyon 1er
rue Hippolyte-Flandrin

Rue Hippolyte-Flandrin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69004537
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2011
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : rue
Appellation : Hippolyte-Flandrin

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales :

Historique

Période(s) principale(s) : 17e siècle
Période(s) secondaire(s) : 19e siècle

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Annexe 1

Lettre de M. Currat, propriétaire, demeurant quai Saint-Vincent 48, à Monsieur le Sénateur, Lyon le 22 juin 1867

Lettre de M. Currat, propriétaire, demeurant quai Saint-Vincent 48, à Monsieur le Sénateur, Lyon le 22 juin 1867. AC Lyon. 470 WP 029.

Monsieur le Sénateur,

Le soussigné, propriétaire dans le quartier avoisinant le marché de la Martinière, tant en son nom qu'en celui de divers propriétaires de la rue Hypolite-Flandrin (sic), dont il est le mandataire, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le prolongement qui vient d'être effectué de la rue Hypolite-Flandrin jusqu'à la rue d'Algérie, a été un grand bienfait pour ce quartier ; il facilite aux piétons et aux voitures l'accès de ce marché en faisant cesser du côté de la rue des Augustins un tournant gêné (sic) qui était une cause d'accidents multiples.

Les propriétaires de cette rue avaient maintes fois sollicité cette ouverture ; heureux de la devoir à votre administration ils vous présentent leurs respectueux remerciements.

Enhardis par la bienveillance avec laquelle votre administration accueille toute demande ayant trait à l'intérêt public et général de la ville, ils prennent à liberté de vous signaler deux améliorations importantes dont la réalisation contribuerait à la régénération de ce quartier et dont voici l'exposé sommaire :

Dans ce moment où il est question à Lyon de la création de marchés publics, ils appellent votre attention sur la nécessité qu'il y aurait de donner de l'extension au marché de la Martinière ; ce marché est de la plus grande utilité à cette partie nord de la ville de Lyon ; il est l'un des plus fréquentés, se trouvant à la portée de la nombreuse population, soit bourgeoise, soit ouvrière, qui habite le quartier des terreaux, celui du Jardin des plantes, des capucins et autres

limitrophes ; son établissement a été un bienfait, mais à certains jours de marché, le défaut d'espace se fait vivement sentir ; toutefois l'espace qui lui manque pourrait lui être donné par la Ville en acquérant deux maisons qui bornent ce marché du côté de l'Et (?) midi et qui le sépare de la rue Flandrin ; l'emplacement occupé par ces deux immeubles donnerait à ce marché un prolongement très profitable, et la ville n'y perdrait rien, car elle retirerait de la partie du marché ainsi prolongée des redevances égales, au moins, si ce n'est supérieures, à l'intérêt du capital qu'elle y aurait consacré.

La deuxième amélioration qu'ils signalent à votre attention est celle-ci, et sa réalisation pourrait aussi permettre de donner au marché l'espace qui lui manque, et voici comment :

L'établissement appelé l'école de la Martinière est évidemment renfermé dans un espace trop étroit eu égard à la population actuelle de la Ville de Lyon ; suffisant il y a 40 [ans], il ne l'est plus aujourd'hui ; d'un autre côté cette institution a depuis longtemps la volonté d'appeler les enfants du sexe féminin à participer aux bienfaits de l'instruction professionnelle qu'elle donne et dont les garçons ont jusqu'ici seuls profité ; en cela elle se conformera d'ailleurs aux intentions de son fondateur, le bienfaisant major général Martin ; ce dernier dans son testament a effectivement désigné pour participer à ses bienfaits, les enfants des deux sexes de sa ville natale, et l'académie de Lyon, devenue, quant à ses intentions pieuses, son exécutrice testamentaire, a exprimé le même désir.

Une extension au local de cet établissement étant nécessaire, l'administration qui le dirige, pourrait la trouver, en s'entendant avec l'administration municipale, par l'acquisition qu'il ferait de deux immeubles qui bornent l'école de la Martinière du côté du midi sur la rue des Augustins et de quatre ou cinq immeubles qui la bornent à l'est du côté de la rue Hypolite Flandrin ; ces immeubles ne sont plus, quant à leur valeur vénale, d'une grande importance ; démolis ils pourraient fournir une certaine quantité de bons matériaux qui pourraient être utilisés et leur démolition donnerait à la Martinière l'espace, l'air et la lumière qui lui manquent, en lui permettant de s'étendre jusqu'à la limite de l'alignement fixé par les arrêtés municipaux sur les rues hypolite Flandrin et des Augustins et de faire prendre à ses bâtiments face sur ces deux rues ; de cette manière l'école aurait une large place pour ses élèves actuels et pourrait établir une école distincte, mais tout à fait séparée, pour les jeunes filles avec une sortie également séparée, tout en maintenant dans un même local le personnel et les éléments de l'instruction à donner aux enfants des deux sexes.

Cette combinaison permettrait à la Ville de donner de suite aux rues Hypolite Flandrin et des Augustins une largeur en rapport avec la circulation actuelle ; et dans cette même combinaison il se pourrait que la Ville y trouva encore de l'espace pour aggrandir (sic) le marché de la Martinière ; car si l'école de ce nom trouvait dans l'emplacement des immeubles acquis, un espace plus que suffisant à ses besoins, qui l'empêcherait de céder à la ville la partie nord de son local contigue au marché.

De cette manière l'école de la Martinière présenterait un local digne de ce nom et que défigurent les maisons qui l'enceignent.

L'école de la Martinière trouverait pour la réalisation de ce projet, un appui certain dans le conseil municipal, et obtiendrait certainement pour ajouter à ses propres ressources, des allocations en argent soit de la Ville de Lyon, soit du gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, si favorable à l'établissement des écoles professionnelles.

Telles sont Monsieur le Sénateur, les demandes que les soussignés ont l'honneur de vous exposer et de vous faire ; ils sont persuadés que soumises à un examen sérieux, elles peuvent être accueillies et qu'elles résument (?) des combinaisons d'un intérêt public, dont la réalisation compléterait les améliorations déjà réalisées dans ce quartier par votre administration.

Les soussignés ont l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Sénateur, vos très humbles et obéissants serviteurs. Pour lesdits, Currat propriétaire

Ajouté à l'encre : Communiqué à monsieur l'Ingénieur en chef du service municipal avec prière d'examiner et de nous faire part du résultat de cet examen avec son avis.

Lyon le 26 juin,

pr le Sénateur le Conseiller de Préfecture délégué, signature ?? Charles ?

Illustrations



Vue partielle
Phot. Véronique Belle
IVR82_20066901068NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon



Vue partielle

IVR82_20066901068NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation